



Le regroupement

Le suivi post-hébergement : pratiques et perspectives

Rapport présenté à la
Société d'habitation du Québec

par
Marc St-Louis

Mai 1998

Collaborateurs

Serge Fleury,	Stratégies-Recherche-Communications SOLIDARITÉS NOUVELLES
Louise Fortin,	Tangente
Élizabeth Martin,	Hébergement jeunesse Le Tournant
Robert Rodrigue,	Regroupement des Auberges du cœur

et les 22 Auberges du coeur ayant participé à cette recherche.

Le Regroupement des Auberges du cœur remercie
la **Société d'habitation du Québec** qui a appuyé financièrement
la réalisation de ce projet de recherche.

Table des matières

Préambule.....	3
Introduction.....	5
Chapitre 1 : Logement autonome et intégration sociale : `principes et portrait de situation..	7
1.1 Le logement : plus qu'un abri	7
1.2 Situation des jeunes à faible revenu du Québec et des jeunes des Auberges en particulier par rapport à la question du logement.....	8
1.3 Quand ça ne fonctionne plus ? Les alternatives... ..	10
1.4 Qu'arrive-t-il des jeunes ayant fait un séjour dans l'une ou l'autre des Auberges après leur séjour ?	12
Conclusion	13
Chapitre 2 : Caractéristiques des jeunes hébergés par les Auberges.....	15
2.1 Sans-abri ou en difficulté.....	15
2.2 Isolement social	15
2.3 Pauvreté	15
2.4 Sexe	16
2.5 Âge.....	16
2.6 Scolarité.....	16
2.7 Vécu familial.....	17
2.8 Vécu économique.....	17
2.9 Mal de vivre et dépendances.....	19
Chapitre 3 : Besoin des jeunes à leur départ des Auberges	21
3.1 Besoins des jeunes liés au logement	21
3.2 Besoins des jeunes en lien avec leur situation sociale	23
3.3 Besoins des jeunes en lien avec leurs réalités économiques et matérielles	24
3.4 Besoins d'apprentissage et de formation des jeunes.....	25
3.5 Et les autres besoins : santé physique et psychologique, toxicomanie et dépendances, justice, famille, etc.	25
Chapitre 4 : Le post-hébergement : bilan	27
4.1 Le post-hébergement : de quoi parle-t-on?	27
4.2 Principes orienteurs.....	27
4.3 Portrait des pratiques développées par les Auberges du cœur.....	30
4.4 Nombre de jeunes rejoints en suivi formel et nombre approximatif de jeunes rejoints de façon informelle pendant l'année de référence (1996-1997).	35
4.5 Les partenaires	37
4.6 Limites et difficultés rencontrées au niveau du soutien aux jeunes après leur séjour	37
4.7 Les Auberges du cœur ayant des projets de développement par rapport au post-hébergement	38
Recommandations	41
Conclusion	43
Annexe : Liste des Auberges du coeur.....	45
Bibliographie	49

Préambule

Les Auberges du coeur : qui sont-elles, que font-elles et pourquoi le font-elles ?

Disséminées à travers le Québec, les 25 maisons d'hébergement jeunesse membres du Regroupement des Auberges du coeur (RACQ) sont toutes des organismes communautaires autonomes, dûment incorporés en O.S.B.L., qui ont été mises sur pied pour répondre aux besoins pressants des jeunes sans-abri ou en sérieuses difficultés. Résultat d'initiatives de leur milieu, elles s'inscrivent dans la mouvance des multiples actions à caractère social développées par le mouvement communautaire québécois. Certaines œuvrent dans le domaine de l'hébergement jeunesse depuis plus de vingt ans, alors que d'autres n'ont débuté leur action qu'il y a quelques années. Le RACQ quant à lui a été fondé il y a onze ans (sous le nom du Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec) dans le but de promouvoir et de défendre plus efficacement la cause des jeunes sans-abri.

Prises dans leur ensemble, les Auberges offrent des séjours allant de 1 mois à 12 mois et rejoignent des jeunes âgés de 12 ans à 30 ans (voir Annexe : Liste des Auberges du coeur). En plus de l'hébergement et de la satisfaction des besoins de base, chaque Auberge assiste les jeunes qu'elle accueille dans leurs efforts pour reprendre pied, pour se reconstruire. Plus concrètement, cela veut dire soutien quotidien en lien avec les objectifs que les jeunes se donnent, écoute, information, référence, éducation (habiletés de base, résolution de conflits, droits et responsabilités, sexualité, etc.), intervention en situation de crise, défense de droits, etc. Essentiellement, les Auberges du coeur visent, en partant toujours de la réalité de chaque jeune, à aider ces derniers à s'intégrer de façon positive à la société québécoise en les soutenant dans leurs efforts pour accéder à davantage d'autonomie.

D'une capacité globale d'hébergement de 247 places, les Auberges ont accueilli 1975 jeunes pour 2220 séjours pendant la dernière année (avril 1996 à mars 1997).

Introduction

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée auprès de 22 des maisons d'hébergement jeunesse membres du Regroupement des Auberges du coeur spécifiquement sur le volet post-hébergement de leur action auprès des jeunes. Devant l'augmentation des demandes, elles ont souhaité faire le bilan des besoins et des pratiques développées par les membres, dans le but de mieux saisir les enjeux et de s'inspirer de l'expertise de leurs pairs pour enrichir la leur.

Avant de procéder aux divers bilans (objectifs, pratiques, nombre de jeunes rejoints, difficultés rencontrées et projets de développement), nous avons tenté brièvement de poser de façon théorique la pertinence de cette forme de soutien. Nous l'avons fait en abordant la question du logement et de sa place dans le processus d'intégration sociale. Nous avons ensuite établi la grande précarité des jeunes à faible revenu au plan résidentiel (soit presque l'ensemble des jeunes des Auberges) et la limite des alternatives (logement social, logement social avec support communautaire, hébergement communautaire, famille) en cas de besoin. Finalement, nous avons fait le lien entre la situation locative des jeunes et l'ensemble des besoins de ces derniers (résidentiels et personnels) à leur départ des Auberges.

Il importe de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une recherche évaluative. Il ne sera donc pas question de porter un jugement sur les façons de faire des Auberges du coeur en matière de post-hébergement ou d'évaluer l'impact du travail accompli.

Chapitre 1 Logement autonome et intégration sociale : principes et portrait de situation

1.1 Le logement : plus qu'un abri

Le mot logement désigne ici autant l'appartement, la chambre que la résidence familiale. En fait, la question de l'accès au logement nous renvoi à d'autres réalités plus fondamentales encore, soient celles de contrôle de son environnement, de sécurité personnelle, d'intimité et de point d'ancrage stable permettant d'aller vers le monde et de laisser le monde venir à soi. Si cela est vrai pour tous, ça l'est particulièrement pour ceux et celles que la vie a plus durement bousculés.

Il est intéressant de noter que dans le cadre d'une recherche évaluative sur le logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM) produite par LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales), les auteurs tiennent les propos suivants :

Or, il est maintenant démontré que le logement s'avère une composante essentielle d'une stratégie visant le maintien dans la communauté de personnes aux prises avec des fragilités sociales (Morin, 1992 ; Mercier et al., 1994). Le lieu de résidence doit ainsi offrir un milieu de vie de qualité qui permet une certaine intimité, favorise les sentiments de sécurité et d'appartenance, permet d'exercer des rôles sociaux significatifs, respecte le choix des personnes et assure un environnement flexible et valorisant (Flynn et al., 1990 dans Pilon et Boyer 1993).

Les conclusions de ces chercheurs ne sont guère surprenantes quand on sait que le logement, tout en étant d'abord un abri, est aussi beaucoup plus que cela :

«c'est le coeur d'une réalité complexe à partir de laquelle la vie tout simplement, puis la vie en société, devient possible.» (Garon, 1997:7 dans Jetté, Vaillancourt, 1998 : 16-17).

C'est un peu le concept anglais de «home» qui est ici présenté comme étant ni plus ni moins qu'un des premiers déterminants de l'intégration sociale d'un individu.

1.2 Situation des jeunes à faible revenu du Québec et des jeunes des Auberges en particulier par rapport à la question du logement

Si nous avons posé à l'étape précédente l'importance capitale du logement dans ce qu'il est parfois convenu d'appeler l'accès à la citoyenneté, il apparaît important de regarder de plus près la situation locative des jeunes à faible revenu du Québec, puisque la très grande majorité des jeunes fréquentant les Auberges font partie de cette catégorie. Contrairement à la section précédente où le terme logement désignait autant l'appartement, la chambre ou la résidence familiale, pour la présente section le sens de celui-ci se limitera à l'appartement ou à la chambre, autrement dit aux formes d'habitation accessibles par voie de location.

Les données statistiques qui suivent sont toutes tirées du document «La précarité de la situation résidentielle des jeunes au Québec» réalisé par l'INRS-Culture et société (auteur : Marc Molgat) pour le compte de la Société d'Habitation du Québec.

Tableau 1 *:
Genre de ménage dont le soutien est âgé de moins de 30 ans
(Ensemble du Québec, 1991)

Genre de ménage**	N	%
Ensemble	376 565	100.0
Ménage unifamilial	236 780	62.9
• Couple sans enfant	115 330	30.6
• Famille biparentale	90 440	24.0
• Famille monoparentale	31 005	8.2
Ménage non-familial	138 685	36.8
• D'une personne	102 130	27.1
• 2 personnes ou plus	36 555	9.7

* Résumé du tableau 1, page 20 du document de référence.

** Ménage : Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Si nous considérons l'ensemble des jeunes ménages (moins de 30 ans), nous apprenons que 28.2% d'entre eux étaient des ménages à faible revenu en 1991 (2.3% propriétaires, 25.9% locataires). Les familles monoparentales l'étaient pour leur part dans une proportion de 74.3%, tandis que 38.2% des ménages d'une personne étaient, elles aussi, à faible revenu (Molgat, 1996 : 45).

À la même époque, à Montréal, 15.8% des jeunes ménages à faible revenu étaient des familles monoparentales, 42.6% des personnes vivant seules et 16.3% des ménages de deux personnes ou plus (non-familial). À Québec, la situation des familles à faible revenu était la suivante : 14.9% de famille monoparentales, 49.7% de personnes vivant seules et 11.2% de ménages non-familial de deux personnes ou plus (Molgat, 1996 : 52).

Pour obtenir une compréhension plus juste de la situation économique des jeunes il est important de conjuguer à leurs revenus l'effort consacré au logement. Les données suivantes sont passablement éclairantes.

Tableau 2* :
Ménages à faible revenu dont le soutien est âgé de moins de 30 ans,
selon le taux d'effort (Ensemble du Québec, 1981 et 1991)

Taux d'effort**	1981		1991	
	N	%	N	%
Moins de 30%	21 095	21.2	16 450	15.5
30 à 39%	20 010	20.1	18 840	17.7
40 à 49%	19 005	19.1	17 280	16.3
50% ou plus	29 615	29.8	45 070	42.4

* Ce tableau est un résumé du tableau 7, page 49 du document de référence. Nous n'avons retenu que la section concernant les ménages locataires premièrement parce qu'aucun jeune hébergé par les Auberges n'est propriétaire d'un logement ou d'une maison et deuxièmement parce que le taux des jeunes ménages à faible revenu ayant le statut de propriétaire est infime.

** Le taux d'effort correspond au pourcentage du revenu brut consacré au logement.

Le rapport sur la précarisation de la situation résidentielle des jeunes au Québec indique qu'«on considère en général que les ménages ont des problèmes d'accessibilité financière au logement lorsque ce taux (d'effort) dépasse 30%» (Molgat, 1996 : 46). C'est donc dire que 76.4% des jeunes ménages à faible revenu

éprouve de sérieuses difficultés à accéder à l'autonomie résidentielle, les jeunes des Auberges étant en bonne partie de ce nombre. Ce fait découle probablement directement de la diminution des revenus des jeunes depuis 1981 (Molgat, 1996 : 11). Dans le cas particulier des jeunes des Auberges - 48.5% des jeunes hébergés étaient prestataires de la Sécurité du revenu à leur arrivée et 63.7% à leur départ - on peut supposer que la pénalité pour partage de logement imposée par la Sécurité du revenu pose un obstacle de plus dans leur cheminement vers l'autonomie en les obligeant à vivre seul. Pourtant, la «catégorie "ménage non-familial de deux personnes ou plus" est la seule où la proportion des faibles revenus a diminué (de 38.3% en 1981 à 32.5% en 1991)» (Molgat, 1996 : 45).

Nous pouvons aussi tirer de ces observations un certain nombre de conclusions additionnelles. À l'évidence, le montant attribué au logement ne peut l'être à autre chose. Quels sacrifices ces jeunes sont-ils alors amenés à faire sur le choix du logement lui-même, sur leur alimentation, sur leurs loisirs, sur leurs vêtements, sur leurs relations sociales (recevoir des amis à souper suppose une certaine disponibilité financière et être reçu aussi si on souhaite contribuer, le maintien d'un réseau social peut aussi supposer des frais de transport, etc.) ? Or, les «relations familiales et sociales (...) sont probablement parmi les domaines les plus importants dans l'évaluation de la qualité de vie, surtout d'un point de vue sociologique ou psychologique» (Jetté, Vaillancourt, 1998 : 73). De plus, «Depuis de nombreuses années, les chercheurs considèrent que la participation à des activités de loisirs amène les individus à percevoir plus positivement leur qualité de vie» (Flanagan, 1978 dans Jetté, Vaillancourt, 1998 : 84). À la longue, une telle précarité a un impact certain sur l'équilibre psychologique de ces jeunes.

1.3 Quand ça ne fonctionne plus ? Les alternatives...

Le retour dans la famille et les ami(e)s

Si, de façon générale, les jeunes ont de plus en plus tendance à reporter le départ du domicile familial – au Canada, 71% des hommes et 63% des femmes âgés de 20 à 24 ans vivaient au domicile familial en 1991 (Boyd et Norris, 1995 : 17 dans Molgat, 1996 : 15) – entre autre à cause de l'insécurité économique, cela ne semble pas être le cas des jeunes majeurs hébergés par les Auberges du coeur, puisque 61.3% d'entre eux étaient âgés entre 18 et 21 ans en 1996-1997. Aucune statistique n'était disponible sur le nombre de jeunes de ce groupe ayant tenté un retour dans le milieu familial. On peut toutefois supposer que ces retours ne vont pas de soi et ce pour plusieurs raisons. «Les retours au foyer d'origine permettent de stabiliser une situation résidentielle qui tourne mal, mais n'assurent pas l'autonomie des jeunes et imposent aux parents des responsabilités qui n'ont parfois pas été voulues, ni planifiées financièrement» (Molgat, 1996 : 17). Cela est particulièrement

vrai dans les cas où la situation financière des parents est précaire ou lorsque les relations parents-enfants sont conflictuelles (52.8% des jeunes majeurs hébergés étaient dans ce cas). De toute façon, ce sont des situations d'échecs qui les ramènent au domicile parental (difficultés financières, séparation, perte d'emploi, etc.). Ils repartent généralement dès qu'ils le peuvent ou lorsque la situation à la maison devient trop lourde.

Les ami(e)s représentent aussi une alternative en cas de besoin. Cela suppose toutefois un réseau social relativement solide, ce que les jeunes des Auberges n'ont pas souvent

Le logement social (HLM) et le logement social avec support communautaire

Les HLM représentent malheureusement rarement une option pour les jeunes des Auberges qui doivent la plupart du temps se relocaliser très rapidement, les délais avant d'obtenir une place étant trop longs. De plus, «les critères de sélection et le type de logement visent surtout les familles et les personnes retraitées» (Molgat, 1996 : 70) et le nombre de places disponibles est insuffisant.

Le logement social avec support communautaire pour sa part, s'il présente une option intéressante, présente aussi un problème important d'accessibilité lié aux délais (9 mois à un an à Montréal dans le cas de la FOHM), lesquels sont directement causés par le peu de logements disponibles.

L'hébergement communautaire

Là encore, la demande dépasse largement l'offre. Pour l'année 1996-1997, l'ensemble des maisons d'hébergement membre du Regroupement des Auberges du coeur ont dû refuser à elles seules 3337 demandes d'hébergement, dont 2132 à cause d'un manque de place.

Par ailleurs, on doit souligner que si l'hébergement communautaire tel que pratiqué dans les Auberges du coeur peut constituer un moment privilégié pour un jeune en difficulté de reprendre un certain contrôle sur sa vie, il n'en demeure pas moins que dans sa forme même, l'hébergement communautaire ne peut que préparer le passage ou le retour vers un logement stable et autonome, car le mode de vie (vie de groupe), l'encadrement quotidien par les intervenants des Auberges et les limites de séjour représentent un écart important avec ce qui sera vécu par le jeune suite à son départ d'une Auberge. L'option appartement supervisé offerte par certaines maisons s'approche de la réalité à venir et permet aux jeunes une transition avantageuse, mais là encore, le fait de ne pas choisir ses colocataires et la limite de

séjour distingue cette avenue de la situation de locataire qu'ils vivront éventuellement. Il y a donc un après Auberge d'une façon ou d'une autre, il arrive donc toujours un moment où les acquis sont mis à l'épreuve, où l'espace personnel retrouvé rime avec réjouissance ou accablement.

1.4 Qu'arrive-t-il des jeunes ayant fait un séjour dans l'une ou l'autre des Auberges après leur séjour ?

Dans un premier temps, précisons que les données qui vont suivre n'indiquent que la situation d'un jeune au moment du départ d'une Auberge du coeur. Quelle est sa situation six mois ou un an après, les statistiques disponibles ne permettent pas de le dire. Les statistiques de cette section proviennent des statistiques de chacune des maisons compilées par le Regroupement pour l'année 1996-1997.

La situation des jeunes mineurs étant passablement différente de celles vécues par les jeunes majeurs, nous les aborderons séparément. Dans le cas des mineurs, notons d'abord que près de 60% d'entre eux ont quitté la maison d'hébergement pour retourner dans leur famille. Les pourcentages les plus significatifs après le retour dans la famille sont les retours ou les placements en famille d'accueil (9.7%) et les départs pour le centre d'accueil (7.5%). Seulement 4.3% des jeunes de ce groupe se sont orientés vers un appartement ou une chambre et 3.6% sont allés chez des ami(e)s ou des connaissances.

Les jeunes majeurs pour leur part ont opté dans une proportion de 29.5% pour l'appartement, 6.0% pour la chambre et 11.6% pour la cohabitation avec des ami(e)s ou des connaissances. On note aussi que 7.3% ont quitté une Auberge pour une autre Auberge. Seulement 8.1% d'entre eux sont retournés dans leur famille.

Combien parmi ces jeunes ont vraiment réussi à se stabiliser, combien d'entre eux ont fait de véritables gains au plan de l'autonomie personnelle et résidentielle, combien ont pu maintenir les acquis faits pendant leur séjour ? Malheureusement, il est pour l'instant matériellement impossible de répondre de façon rigoureuse à cette question. Toutefois, une estimation subjective de certains travailleurs des Auberges évalue en moyenne à 25% le nombre de jeunes étant arrivés à s'intégrer positivement à la société québécoise de façon durable après leur séjour. Ce nombre reste évidemment discutable, mais laisse tout de même entrevoir que la période d'hébergement ne règle pas tout (les Auberges n'ont d'ailleurs pas cette prétention) et que l'après hébergement est un moment crucial où beaucoup de choses se jouent.

Les travailleurs des Auberges ne doivent toutefois pas en conclure que leur travail d'intervention ne porte pas fruits, puisque comme le souligne J.D. van der Ploeg dans «Homelessness: A Multidimensional Problem».

The success of professional help does not only depend on quality, but also on the circumstances in which the youth finds him or herself. These young people have hardly any social network (friends and/or family) to fall back on in times of need. They labour under material problems: no housing, no jobs, and hardly any financial means. (p.55)

En somme, l'avenir de ces jeunes, s'il dépend en partie d'eux, n'en reste pas moins une responsabilité collective que les Auberges ne peuvent assumer seules.

Conclusion

Ce que nous avons vu jusqu'ici nous a permis de poser l'importance du logement dans le processus d'intégration sociale d'un individu. Toutefois, l'accession au logement représente une difficulté importante pour un grand nombre de jeunes à faible revenu du Québec. Le taux d'effort accaparé par les besoins se rattachant au coût du logement étant trop élevé par rapport à leurs revenus. Cette situation correspond à l'expérience vécue par les jeunes des Auberges et a un impact direct sur leur qualité de vie. Au total, leur pauvreté économique les place dans une position extrêmement précaire et les rend hautement vulnérables (voir section suivante) face à l'ensemble des bouleversements sociaux que nous connaissons (mutation du marché de l'emploi, développement technologique accéléré, réduction dans les services sociaux et les services de santé, etc.).

Nous avons aussi vu que si le séjour dans une Auberge du coeur pouvait être le début d'une solution pour plusieurs jeunes, il ne pouvait cependant pas représenter une réponse complète. En somme, outre la nécessité de leur ouvrir le marché de l'emploi, et cela ne dépend pas des Auberges, il apparaît indispensable que ces jeunes puissent continuer à compter sur du soutien après leur départ. D'ailleurs, le Conseil de la santé et du bien-être, dans sa politique de 1992, établissait que toute stratégie visant à améliorer la santé et le bien-être de la population devrait entre autres permettre:

1. de favoriser le renforcement du potentiel des personnes;
2. de soutenir les milieux de vie et de développer des environnements sains et sécuritaires ;
3. d'améliorer les conditions de vie;
4. d'agir pour et avec les groupes vulnérables
5. d'orienter le système de santé et de services sociaux vers la recherche des solutions les plus efficaces et les moins coûteuses.

(MSSS- Politique de la santé et du bien-être, 1992: 134)

Si la question de l'accès à l'emploi et au logement concerne moins les mineurs, particulièrement les plus jeunes (12-15), on peut toutefois anticiper que ces

questions seront les leurs à plus ou moins brèves échéances. Ce parti pris dans notre présentation pour l'intégration au logement et le soutien qu'il nécessite pour les jeunes des Auberges n'évacue toutefois pas le fait que les jeunes mineurs aient tout autant besoin d'être accompagnés dans leur démarche de retour en milieu familial, car dans la mesure où cette transition est réussie, on peut espérer que la prochaine, celle du passage à la vie adulte et au logement autonome, s'effectuera plus avantageusement pour eux.

Dans la prochaine partie, nous brosserons un tableau sommaire des caractéristiques des jeunes hébergés dans les Auberges du coeur dans le but d'aider à mieux saisir la précarité de leur situation.

**Chapitre
2****Caractéristiques des jeunes hébergés
par les Auberges du coeur****2.1 Sans-abri ou en difficulté**

La première caractéristique commune à l'ensemble des jeunes hébergés dans les Auberges du coeur est d'être sans-abri ou dans des difficultés telles que sans le secours d'une ressource en hébergement, ceux-ci se seraient peut-être retrouvés à la rue. Plusieurs y ont d'ailleurs vécu pour des périodes plus ou moins longues et certains d'entre eux ont véritablement développé un mode de vie lié à la rue.

De façon générale cependant, ils sont plutôt en situation d'errance résidentielle, multipliant les lieux de vie selon la fortune du moment ou selon les opportunités qui se présentent.

2.2 Isolement social

Le haut degré d'isolement social vient en deuxième lieu. Nous entendons par là le fait d'avoir peu ou pas du tout de réseau social suffisamment solide pour les appuyer dans les moments difficiles.

La famille pour un très grand nombre de ces jeunes ne représente plus une avenue de secours étant donné l'aspect conflictuel de leurs relations (voir 2.7 Vécu familial), alors que les ami(e)s, lorsqu'ils en ont, sont souvent dans une situation assez semblable à la leur.

2.3 Pauvreté

Troisième élément caractéristique principal: ils sont pauvres (voir 2.8 Vécu économique). Peu d'entre eux ont un emploi, leur expérience de travail limité, leur scolarité faible, etc., tout cela contribue à les maintenir dans la marge de la vie économique québécoise (voir 2.6 Scolarité et 2.8 Vécu économique) avec toutes les conséquences néfastes que cela comporte sur leur santé physique et mentale, sur leur qualité de vie en général et sur leur chance d'intégration sociale.

De plus, la politique de la santé et du bien-être est très explicite à ce sujet:

«La pauvreté et les problèmes liés au logement constituent les causes socio-économiques de l'itinérance.» (MSSS-Politique de la santé et du bien-être, 1992:43).

Nous allons maintenant jeter un regard plus précis sur le profil et la situation des jeunes des Auberges du cœur, à partir des statistiques pour l'année 1996-1997.

2.4 Sexe

Nous constatons dans un premier temps que la grande majorité des jeunes hébergés sont de sexe masculin (64.6 % contre 35.4 %). Cet écart est toutefois moins important lorsque l'on considère les jeunes mineurs séparément (55.8 % hommes, 44.2 % femmes) alors qu'il s'agrandit dans le cas des jeunes majeurs (70.2 % hommes, 29.8 % femmes).

2.5 Âge

Près de 50 % des jeunes mineurs hébergés sont âgés de 16 ou 17 ans, alors que 61.3 % des jeunes majeurs hébergés sont âgés de 18 à 21 ans. La représentation de ces jeunes dans les Auberges est d'ailleurs en hausse depuis trois ans, passant de 54.5 % en 94-95, à 57.9 % en 95-96 et à 61.3 % pour 96-97. Le phénomène va en sens inverse pour les 26-30 ans qui sont passés de 21.7 % en 94-95 à 15.7 % en 96-97. Si nous combinons les deux groupes (majeurs, mineurs), nous constatons que 50.5 % des jeunes hébergés étaient âgés entre 16 et 20 ans.

2.6 Scolarité

Alors que le marché de l'emploi devient de plus en plus exigeant et complexe, l'obtention d'un D.E.S (diplôme d'études secondaires) apparaît comme un minimum si on espère accéder à un emploi décent ou même à un emploi tout court. Or, la lecture des statistiques du Regroupement révèle des chiffres préoccupants.

Plus précisément, 67.8 % des jeunes majeurs hébergés n'ont pas complété leur secondaire V. De ce nombre, 16.4 % sont de niveau pré-secondaire ou secondaire I. Pour les mineurs il est impossible de tirer des conclusions précises

puisque les statistiques ne permettent pas de mettre en parallèle l'âge des résidents en fonction du niveau de scolarité complété. Il est toutefois possible d'affirmer que 49.2% des jeunes sont âgés de 16 et 17 ans et que seulement 16.1% ont complété un secondaire IV ou V.

2.7 Vécu familial

Nul doute que le vécu familial n'explique pas à lui seul l'itinéraire que suivra un individu tout au long de sa vie, mais il ne se trouve plus grand monde pour nier qu'il s'agisse là d'un déterminant majeur du développement personnel. Les jeunes ayant séjourné dans les Auberges du coeur en 1996-1997 ont entretenu dans une proportion de 61.7 % des relations conflictuelles significatives avec leurs parents (52.8 % pour les majeurs, 74.7 % pour les mineurs).

36.1 % d'entre eux ont aussi eu à composer avec un ou des parents présentant des problèmes de dépendances à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments, alors que 26.5 % ont subi des actes de violence de la part d'un ou des deux parents.

2.8 Vécu économique

À ce chapitre, il n'y pas grand surprise à constater que 73.4 % des jeunes hébergés vivaient dans la pauvreté à leur arrivée dans l'une ou l'autre des Auberges (établie en fonction du seuil de faible revenu déterminé par Statistiques Canada pour l'année compilée pour les majeurs et en fonction de la capacité à assumer leur quotidienneté pour les mineurs). Il est important de noter le contraste entre la situation des jeunes majeurs (81.1 %) et celles des jeunes mineurs (49.5 %). L'accès à l'autonomie semble avoir des allures de traversée du désert pour plusieurs. À titre de comparaison, le taux de pauvreté des personnes seules de moins de 25 ans était de 44.2% pour l'ensemble du Québec en 1980 et de 63.8% en 1994 (Conseil national du bien-être social, 1996: 38).

Tableau 3* :
Situation des jeunes à leur arrivée et au départ des Auberges du coeur
 (Statistiques du Regroupement des Auberges du coeur pour l'année 1996-1997)

À L'ARRIVÉE	Mj	%Mj	Mn	%Mn	Total	%
Travail	124	9.4%	36	4.2%	160	7.4%
Sécurité du revenu	636	48.5%	1	0.1%	637	29.4%
Assurance-emploi	51	3.9%	2	0.2%	53	4.2%
Sans revenu	445	33.9%	322	37.7%	767	35.4%
Contribution parentale	14	1.1%	486	57.0%	500	23.1%

AU DÉPART	MJ	%MJ	MN	%MN	Total	%
Travail	211	18.5%	50	6.3%	261	13.5%
Sécurité du revenu	726	63.7%	5	0.6%	731	37.8%
Assurance-emploi	49	4.3%	2	0.3%	51	2.6%
Sans revenu	212	18.6%	295	37.1%	507	26.2%
Contribution parentale	10	0.8%	463	58.2%	473	24.4%

* Ce tableau ne comprend que la partie pertinente des catégories colligées à ce chapitre.

Ces données indiquent de façon évidente la pauvreté des jeunes accueillis par les Auberges du coeur. Par ailleurs, il ne faudrait pas se laisser tromper par le fait que 7.4% de ces jeunes avaient un emploi à leur arrivée et que ce nombre passe à 13.5% au départ. Cela ne signifie pas nécessairement que ces derniers ont réussi à se hisser au-dessus de la barre du seuil de pauvreté. Nombre de ces emplois ne sont rémunérés qu'au salaire minimum et plusieurs sont à temps partiel.

Les emplois qu'ils occupent, ceux créés ou laissés vacants ces dernières années - dont une moitié d'emplois précaires (Gauthier et Mercier, 1994: 92)- appartiennent surtout au secteur tertiaire. La rémunération moyenne de ces emplois a évolué à la baisse, alors que celle des emplois plus traditionnels, souvent occupés par les aînés, a augmenté. En comparaison des revenus des 45-54 ans, les revenus des 20-24 ans ne cessent ainsi de diminuer. (...) Signe des temps, le fait de détenir un emploi ne met plus à l'abri de la pauvreté. (Molgat, 1996: 11)

Pour avoir une idée plus juste de la réalité économique de ces jeunes avec emploi, il faudrait combiner ces statistiques à l'effort consacré au logement (très souvent plus de 30% du revenu et souvent plus de 50%). Ce sujet a été traité à la *section 1.2 Situation des jeunes du Québec par rapport à la question du logement*. Il faudrait de plus considérer leur niveau d'endettement.

Les données concernant les sans revenu chez les jeunes âgés de plus de 18 ans sont à elles seules particulièrement troublantes (18.6% au départ). La situation des mineurs est peut-être à regarder séparément, dans la mesure où un pourcentage important de ces jeunes étaient dans leur famille avant et y retournent après leur séjour (près de 60%), donc sont présumés avoir accès à un certain soutien financier, quoique celui-ci peut-être très précaire selon la situation économique familiale. Les jeunes majeurs pour leur part ne retournent dans leur famille que dans 8.1% des cas. Même si ces derniers avaient tous faits partie du groupe des sans revenu (ce qui est peu probable), il en reste tout de même encore 10.5% qui doivent se débrouiller pour survivre sans revenu à leur départ. Les raisons à cela sont probablement multiples : difficulté à se trouver un emploi, accès de plus en plus restreint à l'aide sociale, etc.

Le peu de jeunes inscrits à l'assurance-emploi semble lui aussi souligner la difficulté de ces jeunes à intégrer le marché de l'emploi. Lorsqu'ils en ont un, ils ne le conserveraient pas assez longtemps pour être admissible à l'assurance-emploi. De plus, les taux de chômage ne permettent pas de rendre compte du phénomène de l'intermittence en emploi, très répandue chez les jeunes (Molgat, 1996). Là encore les explications possibles sont nombreuses: faible niveau d'employabilité des jeunes, mises à pied fréquentes juste avant la fin de la période de probation après laquelle on a droit à l'accréditation syndicale, emplois temporaires, manque d'expérience, problèmes de dépendance (alcoolisme, toxicomanie, etc.), difficulté à persévérer, manque d'intérêt pour le type d'emploi auxquels ils ont accès, etc.

2.9 Mal de vivre et dépendances

Lorsqu'ils frappent aux portes des Auberges les jeunes traînent donc souvent avec eux un passé assez lourd et un présent sans avenir.

«... aimlessness was found to be the salient characteristic of homeless youth, and with it the lack of any hope for the future» (Cox and Cox : 1977).

Tout cela laisse des traces profondes. Socialement isolés, affectivement dépourvu dans bien des cas, près de la moitié d'entre eux (42.8%) avouent d'une façon ou d'une autre avoir peu d'estime pour eux-mêmes. Rien au fond pour bâtir la confiance en soi indispensable pour se tailler une place dans cet univers hyper

compétitif qu'est le nôtre. Si on ajoute à cela les problèmes de dépendances aux drogues (majeurs: 41.2%; mineurs: 22.6%), à l'alcool (majeurs: 19.2%; mineurs: 4.0%), aux médicaments (majeurs: 4.3%; mineurs: 0.6%) et au jeu (majeurs: 2.3%; mineurs: 0.0%) la table est mise pour des crises plus importantes.

En fait, les embûches et les échecs répétés en ont amené plusieurs à considérer le suicide (19.9%) comme voie de libération. Dans la mesure où les jeunes n'admettent pas aisément en être arrivés là, on peut estimer ce nombre conservateur. Il s'agirait donc de plus d'un jeune sur cinq qui aurait envisagé mettre fin à sa vie.

Le portrait sommaire que nous avons fait permet d'identifier avec plus de précision le contexte humain et économique dans lequel doit s'exercer le soutien post-hébergement. Dans la partie suivante, nous exposerons de façon détaillée les résultats de l'enquête quant aux besoins spécifiques des jeunes à leur départ des Auberges, tels qu'identifiés par les jeunes eux-mêmes et par les travailleurs des Auberges.

Besoins des jeunes à leur départ des Auberges du cœur

La recension qui suit est le fruit de l'expertise de l'ensemble des travailleurs des Auberges du cœur et du témoignage des jeunes comme nous l'avons mentionné plus haut. Évidemment, aucun des jeunes n'a besoin d'un soutien aussi vaste à son départ mais il n'est pas rare de retrouver plusieurs besoins chez le même jeune.

3.1 Besoins des jeunes liés au logement

Préparation au départ:

- Information quant aux coûts réels de la vie en appartement de façon à les amener à faire des choix réalistes en fonction de leur revenu.
- Information quant à leurs droits et leurs responsabilités en matière de logement.
- Aide pour trouver de l'ameublement et des accessoires à prix modique.
- Accompagnement dans la recherche de logement.
- Accès à une banque d'appartements à prix modique.
- Soutien au besoin lors de négociations avec les propriétaires (plusieurs jeunes sont prestataires de l'aide sociale et sont souvent victimes de discrimination à cause de cela).
- Références vers les organismes pouvant leur venir en aide après leur départ (comptoir de meubles, associations de locataires, etc.).
- Apprentissages par rapport à l'ensemble des réalités de la vie en appartement autonome (cuisine, entretien, paiement des comptes, etc.).
- Préparation à la vie en colocation (partage des tâches et responsabilités, résolution de conflits, etc.)
- Banque d'appartement à proximité des Auberges pour maintenir le lien plus facilement.

Au moment du départ:

- Aide au déménagement.
- Aide à l'installation (organisation de l'appartement).
- Épicerie de départ.
- Accompagnement pour la première épicerie.

Après le départ:

- Soutien dans l'apprentissage de la vie domestique.
- Soutien financier ponctuel lorsque leurs revenus sont insuffisants pour assurer le coût de leur logement.

Situations particulières:

Les mineurs:

- Implication plus grande des travailleurs sociaux du réseau institutionnel dans la recherche de futur hébergement pour un jeune mineur placé dans une Auberge.
- Accès plus rapide et plus facile à du logement social avec soutien communautaire adapté aux mineurs et aux jeunes adultes.

Autres:

- Accès à du logement coopératif.
- Hébergement à long terme de type appartement supervisé et développement de places particulières pour les jeunes ayant des enfants.
- Élimination du dépôt de 100 \$ pour l'obtention d'une ligne téléphonique. Cela a pour effet d'empêcher plusieurs jeunes d'avoir le téléphone. Par conséquent cela contribue à leur isolement et rend extrêmement difficile la recherche d'un emploi.

3.2 Besoins des jeunes en lien avec leur situation sociale

- Soutien dans la reconstitution ou le maintien d'un réseau social significatif. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes tentant d'arrêter de consommer drogues ou alcool.
- Écoute, présence, liens avec des adultes significatifs, milieu d'appartenance.
- Accès à des loisirs gratuits ou peu coûteux.
- Information et références quant aux ressources existantes pouvant contribuer à briser leur isolement et à établir des liens avec les gens et les organismes du milieu.
- Soutien dans leur effort pour reprendre contact avec leur famille.
- Soutien dans leur rôle de parents pour ceux et celles qui ont des enfants.
- Soutien par rapport à la vie de couple (communication, résolution de conflits, violence conjugale, sexualité, etc.).
- Suivi familial (pour les mineurs).
- Soutien spécifique aux parents de mineurs lorsque les jeunes retournent dans leur milieu familial : sécuriser les parents, les confirmer dans leurs capacités parentales, mise sur pied de groupe d'entraide de parents, etc.
- Aide au développement d'un réseau social positif en dehors de la famille.
- Maintien d'un lien avec les activités et les services des Auberges.
- Visites ponctuelles des Auberges chez les jeunes dans leur nouveau milieu.
- Soutien en cas de crise.
- Besoin : de relations interpersonnelles stables;
d'avoir du pouvoir sur leur vie;
de voir que leur situation a évolué;
d'être appuyés et sécurisés dans les choix et les actions qu'ils entreprennent.

3.3 Besoins des jeunes en lien avec leurs réalités économiques et matérielles

- Besoin d'avoir réalisé des économies pour la nourriture et le logement.
- Suivi par rapport à la gestion budgétaire: apprendre à faire et à respecter un budget.
- Facilité d'accès à un compte bancaire.
- Soutien par rapport à la recherche d'emploi.
- Suivi en lien avec le maintien en emploi.
- Ouverture du marché de l'emploi malgré leur manque de scolarité ou d'expérience. En d'autres mots, accès à des emplois stables, c.-à-d. autres que des emplois d'agence de travail temporaire, ou des emplois au pourboire genre télémarketing, etc.
- Revenu minimal décent leur permettant de se loger, de se nourrir, de se vêtir, etc.
- Accès plus facile à la Sécurité du revenu, particulièrement pour les jeunes soumis à la contribution parentale et les nouveaux arrivants parrainés et abolition de la coupure de la prestation pour partage de logement.
- Soutien direct ou références pour la défense de leurs droits (Sécurité du revenu, Assurance-emploi, CSST, logement, Normes du travail, etc.).
- Développement de cuisines collectives.

3.4 Besoins d'apprentissage et de formation des jeunes

- Soutien dans leurs démarches de retour à l'école.
- Services en orientation scolaire et professionnelle.
- Préparation à l'emploi et développement de l'employabilité (exemple : plateau de travail.)
- Accès à de la formation rémunérée qualifiante en milieu de travail. (exemple : stages en emploi)
- Possibilité de se diriger vers une formation professionnelle avant le secondaire IV.
- Lieux d'engagement stimulants et valorisants autres que l'école ou le travail.
- Reconnaissance sociale des implications autres que l'école et le travail, c.-à-d. toutes les formes de bénévolats où les jeunes pourraient avoir envie de s'engager et qui leur permettraient de développer certaines habiletés de base (ponctualité, relation avec les autres, prise de responsabilités, etc.) en plus de leur donner l'occasion de se sentir utile.
- Éducation par rapport aux mécanismes et aux forces influant sur leur réalité (éducation sociale et politique) et par rapport aux façons de maintenir un rapport de force allant dans l'intérêt de tous (mobilisation sociale).

3.5 Et les autres besoins : santé physique et psychologique, toxicomanie et dépendances, justice, famille, etc.

- Soutien lors de démarches médicales et/ou de convalescence.
- Accompagnement en cas de grossesse ou d'avortement.
- Références vers ressources adéquates en fonction du besoin.

(suite à la page suivante)

(Les autres besoins : suite)

- Groupes d'entraide par les pairs (toxicomanie et dépendances).
- Soutien post-thérapie et post-désintoxication.
- Accès plus rapide aux travailleurs sociaux ou aux psychologues des CLSC.
- Davantage de places et de suivis en santé mentale.
- Services en santé mentale pour les mineurs.
- Suivi psycho-social et familial plus approfondi pour les jeunes en provenance des centres jeunesse.
- Suivi en lien avec les activités liées à la prostitution.
- Soutien et accompagnement lors de problèmes d'ordre judiciaire.
- Suivi particulier en cas de comportements suicidaires et dans les cas de deuil.

Il en ressort un panorama imposant des besoins de soutien post-hébergement avec lesquels les Auberges tentent de composer de concert avec les ressources humaines et financières dont elles disposent.

4.1 Le post-hébergement : de quoi parle-t-on?

Les Auberges du coeur n'offrent pas d'hébergement permanent, il y a donc toujours un après. De façon large, le post-hébergement désigne donc toutes formes d'actions ou d'activités sollicitées par ou offertes aux jeunes ayant fait un séjour dans une Auberge après leur départ et ayant pour but de favoriser d'une façon ou d'une autre l'autonomie de ces jeunes en fonction de leurs nouvelles réalités.

De façon plus précise, l'enquête ayant menée au présent rapport s'est d'abord attardée à ce que nous désignerons par l'expression suivi post-hébergement formel, c.-à-d. une forme de soutien comprenant un cadre (fréquence, lieu, durée) et des objectifs. Cette distinction par rapport au soutien post-hébergement informel, c.-à-d. sans cadre précis et répondant plutôt aux besoins ponctuels des jeunes, s'imposait si nous espérions arriver à un bilan des pratiques mieux détaillé.

Toutefois, l'écart entre la théorie et la réalité étant ce qu'il est, cette distinction n'est plus si simple lorsque confrontée à l'expérience terrain (voir section 4.3) et elle reste à nos yeux tout à fait accessoire, dans la mesure où les deux formes de soutien ont dans leur ensemble les mêmes objectifs et sont étroitement liées dans leurs actions.

4.2 Principes orienteurs

Les Auberges ont d'abord décidé de développer le suivi post-hébergement dans le but de répondre à une demande explicite des jeunes et des parents dont les besoins sont identifiés au chapitre 3. Des réponses données par les Auberges à cette question, semble se dégager les principes suivants :

Continuité

Partons du principe que tout organisme vivant en situation de survie tend à minimiser sa dépense d'énergie. Posons aussi que l'investissement dans des relations interpersonnelles, particulièrement lorsqu'un individu est fragile psychologiquement, exige une dépense importante d'énergie. Par conséquent, le fait d'avoir à recommencer trop souvent au plan relationnel peut devenir une menace à la survie. Ainsi, pour ces jeunes qui, pour la plupart, ont une histoire de ballotement

psychologique et résidentiel et qui, à leur arrivée, sont souvent en situation de survie psychologique et/ou matérielle depuis plus ou moins longtemps, l'ouverture à une relation de confiance ne va pas de soi, particulièrement face au monde adulte. Or, la création de ce lien de confiance joue un rôle important dans le processus d'intégration en rendant possible une intervention beaucoup plus profonde et durable. Aussi, lorsqu'un jeune accepte une nouvelle fois de prendre le risque du lien, il importe pour les Auberges, autant que possible, de le préserver même après le séjour, afin d'éviter la multiplication des intervenants et le continuel recommencement relationnel. En réalité, pour qu'un tel lien prenne tout son sens, la continuité est une condition nécessaire. Sans compter que si le séjour n'a pas permis d'atteindre ce degré d'ouverture, le soutien post-hébergement permettra peut-être de faire des gains dans cette direction.

Appartenance

Cette préoccupation des Auberges est en quelque sorte de même nature que la première, mais la pousse un peu plus loin. Elle découle en fait du lien de confiance qui la rend possible. Il s'agit pour les Auberges, en plus de développer chez le jeune l'assurance de pouvoir compter sur du soutien, de l'amener à réaliser qu'il fait partie d'une entité plus grande que lui et qu'il peut y jouer un rôle actif. Ce travail, s'il peut s'amorcer pendant le séjour, prend une toute autre dimension après la période d'hébergement où le jeune, alors qu'il n'est soumis à aucun encadrement extérieur, peut décider de s'investir en tant que citoyen plutôt que comme bénéficiaire. Cet effort de favoriser un lien d'appartenance vise deux cibles: la première, contrer l'isolement, situer le jeune socialement, le consolider dans l'idée que ce qu'il est important et l'encourager à devenir acteur plutôt que simple spectateur; la deuxième, en découvrant qu'il a une place dans l'une de ces micro-collectivités que sont les Auberges, le jeune en viendra peut-être à sentir qu'il a aussi une place dans cet ensemble plus large qu'est la société québécoise. C'est d'une certaine manière une forme de préambule à la citoyenneté responsable.

Empowerment, autonomie et intégration sociale

Il ne saurait être question d'intégration sociale sans «empowerment», c.-à-d. sans permettre aux gens de s'appropriier pleinement leur vie, sans leur permettre de décider, de choisir et d'agir pour et par eux-mêmes. Les Auberges du coeur, dans le cadre du suivi post-hébergement, souhaitent favoriser cette prise de pouvoir par les jeunes sur leur vie, car pour elles, il s'agit là d'une condition incontournable au développement d'une véritable autonomie, elle-même déterminante par rapport au processus d'intégration sociale visé au départ.

Consolidation, stabilisation et enracinement

Si les voyages forment la jeunesse, l'errance telle que vécue par la plupart des jeunes hébergés par les Auberges n'a rien de bucolique quant à elle. En réalité, plus la mobilité est grande, plus les facteurs de risque augmentent. Il y a donc un besoin pressant d'amener ces jeunes à stabiliser leur situation. Pendant leur séjour, les jeunes ont l'occasion de faire un certain nombre d'acquis allant dans ce sens. Toutefois, ces gains demeurent fragiles et c'est dans le but explicite de consolider ces acquis que les Auberges ont développé à la mesure de leurs moyens le suivi post-hébergement. Cette consolidation et cette stabilisation passent aussi par l'enracinement dans le milieu que le jeune a choisi à son départ, c.-à-d. d'abord par l'exploration des services, ressources et activités existantes dans ce milieu, puis par l'incitation à aller vers ces lieux de vie sociale de façon à ne pas dépendre que du soutien des Auberges.

Défense de droits

Cette préoccupation, déjà présente en cours d'hébergement, reste tout aussi nécessaire pour les Auberges dans le contexte du post-hébergement. Les préjugés auxquels sont confrontés les jeunes dans des domaines comme le logement, l'aide sociale, leur ignorance en matière de normes du travail, etc., les rendent particulièrement vulnérables à toutes sortes d'abus ou d'injustices. Laissés à eux-mêmes, il leur est la plupart du temps difficile de faire valoir leurs droits.

De plus, dans le cadre du post-hébergement, les Auberges souhaitent continuer à éveiller les jeunes aux réalités politiques affectant leur condition de vie et celles de milliers d'autres québécois vivant des situations semblables et à les inviter à joindre les différents efforts de mobilisation indispensables à la sauvegarde d'une certaine justice sociale.

Prévention

Le réseau public tend à n'offrir des services qu'en cas d'extrêmes besoins. Les Auberges croient qu'il est préférable de faire en sorte de ne pas en arriver là, car lorsqu'un jeune atteint le stade de la crise, les situations sont généralement beaucoup plus difficiles et beaucoup plus longues à dénouer et ont un impact négatif sur l'estime et le développement personnel de ce dernier.

Amélioration de la qualité de vie

En réalité, tous les objectifs précédents sont des moyens par rapport à celui-ci. Ils concourent tous à aider les jeunes à vivre dans de meilleures conditions et à accéder à un espace social donnant un sens au statut de citoyen.

4.3 Portrait des pratiques développées par les Auberges du coeur

Des 22 maisons ayant participé à cette recherche, 16 offrent, dans la mesure de leurs moyens, un suivi post-hébergement formel aux jeunes après leur départ.

L'Auberge sous mon toit (*Granby*)

Selon les demandes des jeunes, certains services sont offerts : transport pour la recherche d'un appartement et du déménagement ainsi qu'un service de banque alimentaire. et banque de meubles. Par rapport à des problématiques plus particulières, des informations seront données sur demande du jeune.

L'Avenue (*Montréal*) *

Au départ du jeune, un suivi individuel lui est offert. Objectifs et fréquence établis conjointement entre le jeune et l'intervenant. Pas de limite dans le temps. Les suivis se font sur place. Offert depuis 12 ans. Depuis 2 ans, l'Avenue gère aussi une ressource d'appartements supervisés de 12 places.

Centre le Diapason (*Mascouche*) *

Service offert dès le début aux parents et aux jeunes. Suivi fait sur demande. Intervenant se déplace vers le milieu du jeune. Parfois les parents se déplacent. Fréquence et objectifs déterminés avec l'intervenant responsable du suivi. Offert depuis 3 ans.

Chaumière Jeunesse (*Rawdon*) *

Suivi formel avec intervenant parrain en lien avec objectifs de séjour. Maximum une fois par semaine et durée maximum trois mois. Offert depuis 4 ans.

Habit-Action (*Drummondville*) *

Les jeunes font la demande. Évaluée selon disponibilité des intervenants. Les rencontres se font la plupart du temps à Habit-Action. Le plan d'intervention (objectifs, fréquence) est déterminé avec le jeune. Offert depuis 10 ans.

Hébergement jeunesse Le Tournant (Montréal) *

La demande du jeune est évaluée en équipe. Rencontre individuelle au Tournant ou occasionnellement chez le jeune. Pas de durée maximum déterminée. Cela dépend du besoin. Fréquence: en moyenne 1 fois par deux semaines. La plupart du temps le suivi est en lien avec les objectifs de séjour. Offert depuis 5 ans. Un Café des anciens est aussi sur pied depuis 2 ans.

Maison d'hébergement jeunesse Roland Gauvreau (Joliette) *

Un suivi formel de dix rencontres maximum est offert aux jeunes à leur départ. Entente entre le jeune et l'intervenant responsable du suivi quant à la fréquence et aux objectifs. Les suivis se font à la maison. Offert depuis 5 ans.

Service d'hébergement St-Denis (Montréal) *

Jeune fait la demande. Décision d'équipe. Ne doit pas avoir de suivi ailleurs. Les jeunes fixent leurs objectifs et déterminent la fréquence des rencontres avec l'intervenant responsable du suivi. Durée établie avec le jeune et renouvelable si les deux parties le jugent nécessaire. Au départ, don d'une première épicerie, vaisselle, literie, meubles si les ressources le permettent. Offert depuis 2 ans.

SOS Jeunesse (Jonquière) *

Durée maximum prévue selon problématiques de départ. La fréquence des rencontres est en moyenne d'une fois par semaine ou selon entente. Le suivi se fait avec le jeune et les parents (ou séparément) et a lieu à la maison d'hébergement. Offert depuis 3 ans.

La Source-Soleil (Sherbrooke) **

Entrevue d'évaluation de la demande. Suivi hebdomadaire ou bimensuel. Évaluation mensuelle. Avant d'entreprendre un suivi individuel en post-hébergement, l'équipe évalue si la participation aux activités offertes (le brunch mensuel ou les cafés rencontre hebdomadaires) serait suffisante. Offert de façon formelle depuis septembre 1997.

Tangente (Montréal) *

Sur demande des jeunes. Les rencontres ont lieu à la maison d'hébergement en moyenne 1 fois par 2 semaines (à chaque semaine si nécessaire). Limite de 10 jeunes par année. Offert depuis 3 ans.

Le Transit (*Rimouski*) *

Le jeune fait la demande. Une entente est prise avec l'intervenant en rapport avec le fonctionnement du suivi (fréquence, objectifs). La durée dépend des efforts du jeune et du respect des ententes. Pas de limites définies. Offert depuis 8 ans

*Dans le cas de chacune des Auberges mentionnées plus haut, le suivi post-hébergement est assuré par un intervenant régulier. Pour certaines maisons, c'est l'intervenant parrain qui aura cette responsabilité.

**La maison Source-Soleil a pour sa part attiré un intervenant au suivi post-hébergement. Cette personne continue toutefois à assumer la tâche d'intervention régulière. Il ne s'agit donc pas d'un poste créé à cet effet comme c'est le cas pour les quatre maisons qui suivent.

Auberge Communautaire du Sud-Ouest (*Montréal*)Préparation au départ

- Réalisation de profils post-hébergement des résidants.
- Développement d'un parc de logements diversifiés, dont un certain nombre de places en coop.
- Entente pour 10 places en HLM avec OHM.
- Formation à la vie en logement.
- Groupe d'accompagnement au départ en logement.

Au départ et après le départ :

- Soutien technique à l'installation.
- Accompagnement bénévole post-hébergement.
- Maintien du membership à l'Auberge communautaire du Sud-Ouest.
- Caisse d'économie (compte bancaire sans intérêt au nom de l'Auberge où les jeunes peuvent déposer certaines sommes à leur nom en fonction d'objectifs personnels).
- Groupe de recherche d'emploi.
- Cuisine collective.
- Groupe toxico.
- Défense de droits.

Si bon nombre de ces services existaient auparavant, ce n'est que depuis un an que l'Auberge Communautaire du Sud-Ouest peut compter sur du personnel dont la tâche spécifique est d'assurer la coordination et le développement du soutien post-hébergement, soit un poste à temps plein et un autre à temps partiel. Interviennent aussi en matière de post-

hébergement : des bénévoles accompagnateurs (associées et anciens résidants) et le comité Envol (anciens résidants, bénévoles et les deux responsables du post-hébergement). Il n'y a pas toutefois d'entente formelle par rapport à des objectifs. Les efforts déployés par les responsables, les bénévoles et les anciens résidants engagés dans le post-hébergement vont dans le sens de travailler à maintenir le lien avec les jeunes en allant vers eux dans leur nouveau milieu et, au besoin, en les soutenant et en les orientant en fonction des différentes situations vécues.

L'Antre-temps (*Longueuil*)

Jusqu'à tout récemment, le suivi post-hébergement offert par l'Antre-temps se faisait essentiellement sur une base informelle avec les jeunes ayant créé un lien significatif avec la ressource. Toutefois, il y a quelques semaines, un poste à temps complet a été créé conjointement avec une autre ressource en hébergement pour assurer le suivi post-hébergement. Cette personne a pour mandat, en plus d'assumer le soutien par rapport au maintien en emploi, gestion du budget, défense de droits, information et références, de mettre sur pied le suivi familial ainsi qu'un groupe d'entraide de parents (avec l'aide d'une animatrice) et de développer diverses activités sociales.

Maison d'hébergement L'Envolée (*Laval*)

Suivi hebdomadaire (3 heures semaine) en lien avec le plan d'intervention lors de l'hébergement. Rencontre dans le milieu naturel. Rencontre individuelle, familiale, parentale. Référence à d'autres services au besoin. Collaboration avec autres professionnels concernés. Durée: fonction du besoin, mais en moyenne trois mois. Ce service a été lancé en juin 1997. Jusqu'ici, les suivis ont été assumés par les intervenants parrains. Toutefois, un poste de coordonnatrice à l'intervention a été créé et la responsabilité du post-hébergement lui reviendra. Donc, à court terme, certains changements sont à prévoir. L'Envolée a aussi mis sur pied un certain nombre d'appartements semi-autonomes (Petites Envolées).

Passages (Montréal)

Sur demande des résidentes. Offert aussi à des jeunes femmes n'ayant pas séjourné à Passages mais ayant un vécu lié à l'itinérance (qu'elles soient en appartement ou chez leurs parents). Le suivi offert a une durée maximum approximative de trois mois. L'expérience tend à démontrer cependant qu'il y a un besoin important pour des suivis post-hébergement beaucoup plus longs. Offert depuis 5 ans.

Un poste à temps complet est attiré au post-hébergement. Cette personne est responsable des suivis, des dépannages, des urgences, du suivi pré-emploi, des visites d'accompagnement dans le milieu des jeunes. Le reste de l'équipe est concerné par le post-hébergement, mais à un degré beaucoup moindre.

4.4 Nombre de jeunes rejoints en suivi formel et nombre approximatif de jeunes rejoints de façon informelle pendant l'année de référence (1996-1997)

Nom de la maison	Formel	Informel
L'Antre-temps	N/D (trop récent)	30
Auberge comun. du Sud-Ouest**	N/D	N/D
Auberge sous mon toit	10	10
L'Avenue	6 + 6 en app. Supervisés	40
Centre le Diapason	N/D	N/D
Chaumière Jeunesse	10	25
Habit-Action	20	100
Les Habitations l'Escalier	*	60
Hébergement jeunesse Le Tournant	6	30
Hébergement jeunesse Ste-Foy	*	40
Maison d'héab. jeun. Roland Gauvreau	25	40
Maison Le Baluchon	*	60
Maison d'hébergement L'Envolée	6 (depuis juin 1997)	35
Maison de la Paix	*	20
En Marge 12-17**	*	894
Passages**	N/D	N/D
Résidence Le Hublot	*	100
Ressources jeunesses St-Laurent	*	50
Service d'hébergement St-Denis	4	15
Service d'hébergement St-Denis	4	15
SOS Jeunesse	67	N/D
La Source-Soleil	18 (période de six mois)	N/D
Tangente	10	35
Le Transit	9	90

* Signifie que ces maisons ne font pas de suivi post hébergement formel.

** Nous l'avons clairement mentionné au début de ce rapport, la distinction entre le formel et l'informel sur un plan théorique peut s'entendre assez aisément, mais lorsque confrontée à la réalité, il en va autrement. Certaines nuances s'imposent aussi pour rendre compte du travail fait par les maisons marquées d'un astérisque.

Passages **

Les données recueillies auprès de cet organisme ne permettent pas de distinguer quantitativement ce qui appartient au formel et à l'informel, puisque les deux s'entremêlent dans la définition même de leur mandat.

Auberge Communautaire du Sud-Ouest **

Le nombre de jeunes différents touchés par les différentes formes de soutien post-hébergement offertes par cet organisme n'étaient pas disponible. On souligne toutefois qu'en moyenne, 5 jeunes par semaine ont participé à la formation préparatoire pour le post-hébergement et que le même nombre de jeunes ont été visités post-hébergement.

En Marge 12-17 **

La situation de cette ressource est particulière dans la mesure où elle offre de courts séjours (maximum de 7 nuits consécutives pour une moyenne de 2.5 nuits par jeune) et que sa clientèle est composée pour une bonne part de jeunes très marginalisés et de jeunes en situation de fugue (fuite du milieu familial, du centre d'accueil ou d'une famille d'accueil). Localisée au centre ville de Montréal, les jeunes ont un accès direct à la ressource. En Marge répond à de très nombreuses demandes. Les données disponibles (pour l'année en cours) nous apprennent que 894 jeunes différents ont reçu des services autres que l'hébergement. En-Marge est un membre associé du Regroupement.

Étant donné les données manquantes, on peut considérer que plus de 400 jeunes sont rejoints en suivi post-hébergement formel et qu'approximativement 1000 jeunes le sont de façon informelle. Cette dernière donnée ne tient pas compte de la situation de la maison En Marge puisque, à titre de nouveau membre, ces statistiques n'ont pas été incluses dans le bilan général de 1996-1997.

Il existe donc un écart important entre le nombre de jeunes hébergés pendant l'année de référence (1975 jeunes pour 2220 séjours) et le nombre de jeunes suivis en post-hébergement (environ 400). Le nombre de jeunes rejoints de façon informelle quant à lui est à nuancer puisque la plupart des Auberges ne tiennent pas de statistiques à ce sujet - il s'agit d'estimés - et que les jeunes restent parfois en lien avec les Auberges ponctuellement plus d'une année.

Compte tenu qu'il s'agit d'un champ d'intervention qui est actuellement considéré non-usuel, ou en complémentarité du mandat de base des maisons d'hébergement, plusieurs n'ont pas les ressources financières leur permettant de s'impliquer activement et régulièrement dans ce type d'intervention.

4.5 Les partenaires

Les Auberges n'hésitent pas à orienter les jeunes vers les ressources disponibles dans leur milieu en fonction des besoins identifiés (emploi, santé physique et psychologique, toxicomanie, défense de droits, etc.). Il ne s'agit cependant pas dans la plupart des cas de partenariats formels, au sens où une entente d'appui mutuel a été négociée, mais plutôt de liens professionnels qui se développent au gré de références plus ou moins régulières.

Bien entendu dans le contexte du suivi post-hébergement, les Auberges restent vigilantes face au dédoublement des services déjà offerts par d'autres organismes. C'est pourquoi leur rôle se situe au niveau de la référence et de l'accompagnement des jeunes dès qu'il est question de situations qui font appel à des services spécialisés (thérapie, consultation juridique, services médicaux, etc.)

Par rapport à la question du logement, là encore, des références à d'autres ressources d'hébergement sont offertes de façon régulière aux jeunes. Il ne s'agit toutefois pas de partenariat formel visant l'accès à un logement autonome et abordable après le séjour. Pour le moment, seuls l'Auberge Communautaire du Sud-Ouest a réussi à établir des ponts avec des organismes voués spécifiquement à la question du logement (l'Office municipal d'habitation de Montréal, le groupe Conseil en développement de l'habitation et la Fédération des Coopératives d'habitation de l'Île de Montréal) et la maison Le Transit de Rimouski qui travaille à l'heure actuelle à mettre sur pied un projet de logement avec l'Office municipal d'habitation de la région et avec le programme Accès-Logis. Nous ajouterons que les quelques Auberges qui en sont à élaborer des banques de logements ont certainement dû recourir à un certain nombre de partenaires, mais ceux-ci n'ont pas été identifiés. Les Auberges ayant développé des appartements supervisés (L'Avenue et l'Envolée) ont pour leur part obtenu du financement des Tables d'allocation de fonds en action concertée.

4.6 Limites et difficultés rencontrées au niveau du soutien aux jeunes après leur séjour

La principale difficulté rencontrée par la majorité des Auberges est la surcharge de travail occasionnée par le suivi post-hébergement. Toutes, sauf quatre Auberges, assurent ces suivis à partir de leurs effectifs réguliers et dans le cadre de leurs périodes de travail habituelles. Cela pose des limites à plusieurs niveaux: nombre de jeunes rejoints (les demandes tendent à augmenter), impossibilité la plupart du

temps de rencontrer les jeunes dans leur milieu, difficulté de faire coïncider l'horaire de l'intervenant responsable avec celui des jeunes lorsque ceux-ci travaillent, etc.

De façon générale, les Auberges souhaiteraient faire davantage en matière de post-hébergement. Pour y arriver, toutes jugent nécessaire de créer un poste additionnel à temps complet ou minimalement, à temps partiel. Leurs revenus actuels ne leur permettent toutefois pas pour l'instant d'atteindre cet objectif.

Les Auberges suivantes ne font pas de suivi post-hébergement formel, la principale raison étant le manque de ressources humaines lié à un financement insuffisant: Les Habitations l'Escalier, Hébergement jeunesse Ste-Foy, En Marge 12-17, Ressources jeunesses Saint-Laurent, Maison Le Baluchon, Résidence Le Hublot et la Maison de la Paix.

Bien que certaines maisons interviennent au niveau du post-hébergement, les sources de financement complémentaires varient d'une maison à une autre, permettant à certaines d'investir plus ou moins ce champ d'intervention, alors que d'autres n'ont pas les ressources budgétaires nécessaires ou décident de privilégier des projets différents.

Certaines difficultés sont liées aux jeunes eux-mêmes. Par exemple, la grande mobilité de ces derniers rend difficile le maintien du lien. Certaines Auberges évaluent d'ailleurs que l'augmentation des séjours de courte durée (durée moyenne de 63 jours en 94-95, 60 en 95-96 et 48 en 96-97) exigent un suivi dans le milieu plus important. La précarité économique des jeunes est problématique dans la mesure où ces jeunes ne peuvent défrayer les coûts de transport pour se rendre à la maison d'hébergement.

4.7 Les Auberges du cœur ayant des projets de développement par rapport au post-hébergement

Auberge communautaire du Sud-Ouest

- Création de 2 OSBL d'habitation (12 places).
- Projet de recherche évaluative sur le soutien post-hébergement. Étape de réalisation : début d'un processus de trois ans.

Chaumière Jeunesse

- Création d'un comité des anciens;
- Ouverture des activités récréatives aux anciens;
- Confier la responsabilité du post-hébergement à une seule personne.

L'Avenue

- Mettre sur pied une banque de logements abordables. En développement.
- Offrir plus de soutien au déménagement. En développement.
- Créer une banque de meubles.
- Mettre sur pied des appartements supervisés pour les jeunes ayant des enfants.
- Ouverture de 9 places de plus en appartements supervisés à partir de mars 1998.

En Marge 12-17

- Développement d'un service de soutien aux familles : éducation, compétences parentales, médiation, groupe d'entraide. Objectif de mise sur pied à moyen terme.

Habit-Action

- Création d'un poste d'intervenant pour le post-hébergement. Projet en cours pour un an.
- Développer la formule de soupers des anciens.

Hébergement jeunesse Le Tournant

- Création d'un poste d'intervenant relié spécifiquement au post-hébergement.

Maison d'hébergement L'Envolée

- Création d'un groupe d'entraide jumelant ex-résidants et jeunes en hébergement et d'un groupe d'entraide jumelant parents ex-résidants et parents de jeunes en hébergement. Étape de réalisation: planification.

Maison d'hébergement jeunesse Roland Gauvreau

- Création d'au moins un poste pour le post-hébergement.

Passages

- Mise sur pied d'un bottin de ressources spécifiques aux jeunes mères. En développement;

Ressources jeunesse St-Laurent

- Création d'un poste dédié au post-hébergement. Demande de subvention déposée au Fonds de lutte à la pauvreté pour subventionner ce poste.

Service d'hébergement St-Denis

- Mise sur pied d'un café des anciens;
- Aménagement d'une salle de lavage pour les anciens (pas possible pour tout de suite parce que locaux trop petits);
- Organisation plus efficace des dons de nourriture.

Le Transit

- Collaboration avec Office municipal d'habitation pour bénéficier d'un logement (6½). Étape de réalisation: Analyse et rédaction du document qui sera présenté à l'OMH;
- Programme Accès-Logis de la SHQ. Étape de réalisation: idem au projet de logement.